

## Règlement intérieur

L'approbation de ce règlement sera effectuée lors de la première inscription.

Les inscriptions sont effectuées selon un calendrier communiqué lors de votre inscription. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités.

Pour chaque période, les 15 premiers jours d'inscription sont réservés aux adhérents, puis ouverts aux nouveaux adhérents.

### ***En cas d'absence aucun remboursement ne pourra être exigé.***

- **Absence pour maladie** : vous devez nous prévenir au plus tard le matin même de l'absence de votre enfant, puis nous présenter sous huit jours un certificat médical. Le montant des journées d'absence sera alors reporté pour une date ultérieure. Seul le prix du repas du premier jour reste facturé (4€).
- **Pour toute autre cause** : le prix de la journée est reporté à condition d'avoir prévenu 9 jours avant la date d'annulation

Vous pouvez laisser un message sur le répondeur en dehors des heures de secrétariat en précisant la date de votre appel ou envoyer un mail à : [accueilmej@free.fr](mailto:accueilmej@free.fr).

Si votre enfant suit un traitement médical il ne pourra lui être délivré qu'en présence d'une ordonnance nominative et à jour. En dehors de cette situation, aucun médicament (anti-douleur, antibiotique, traitement pour la fièvre...) ne pourra être délivré.

Pour des raisons pédagogiques et de responsabilité, les objets de valeur suivants sont interdits au Centre de Loisirs : console, téléphone portables,...). Le port de bijoux de valeurs est à éviter.

Dans tous les cas la MEJ ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels.

Compte tenu des objectifs éducatifs du projet associatif, des impératifs d'organisation et de la volonté de proposer un accueil de qualité et sécurisé, les enfants sont accueillis durant les horaires d'accueil qui vous ont été communiqués. Les arrivées et les départs ne pourront avoir lieu en dehors de ces horaires.

Je soussigné(e) .....

représentant légal de l'enfant .....

déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur de la Maison de l'Enfance, dont un exemplaire m'a été remis ce jour.

Fait à Lyon, le .....

Signature



# Droit à l'image

## Autorisation de tournage, de représentation et de diffusion

Je soussigné : .....déclare par la présente,

- donner mon accord à la Maison de l'Enfance
- ne pas donner mon accord à la Maison de l'Enfance

pour que :

- mon enfant : ..... que je représente légalement, soit photographié ou filmé à visage découvert, avec ou sans sa voix dans les différents projets proposés par la Maison de l'Enfance.

- la Maison de l'Enfance puisse diffuser son image, sa voix et ses prestations et leur accorde tous droits de représentation et de reproductions pour des besoins de communication (Presse, Médias, documents de communication), et ce sans aucune limite de durée.

Pour information, le droit de reproduction comporte notamment :

- le droit de communication au public de son image et sa voix sur tous supports.
- Le droit de mise sur support physiques (CD, DVD, DVD-ROM, etc ) de son image et sa voix, pour un usage non commercial.

Fait à Lyon, le .....

Signature